

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

(/ISAS :

D.S.F.

D.C.F.

S.G.F.

DECRET N° 80/206 du 7 MAI 1980  
/MTJ.DGTFP.DFP/21021/15  
portant intégration et nomination de Monsieur  
BATABOUKILA Pierre dans les cadres de la caté-  
gorie A, hiérarchie I des Services Sociaux  
(Santé Publique).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 65-44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant  
le décret n° 63-376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la  
catégorie A1 des Services de Santé;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent su-  
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 règlementant la pri-  
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-  
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-  
classements;  
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n° 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u la lettre n° 105/SGSP.DS&F du 14.1.1980 du Directeur des  
Services Administratifs et Financiers transmettant le dossier de can-  
didature constitué par l'intéressé;  
(/u le décret 79/706 du 30.12.79 modifiant la composition du Con-  
seil des Ministres

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12.2.1965 susvisé, Monsieur BATABOUKILA Pierre, né le 23.3.1952 à Mankoussou, titulaire de la Licence en Microbiologie obtenue à Cuba, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé par assimilation au grade de Pharmacien de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 7 MAI 1980

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 3
- S.G.F. 3
- D.C.F. 1
- MSAS 1
- SGSP 2
- DSAF 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2